



NCI

2023

RAPPORT ESG

NCI – Société de Gestion



Sommaire

01		Edito	page 3
02		NCI en bref	page 4
03		L'équipe NCI	page 5
04		Charte ESG	page 6
05		Fonds NCI	page 15
06		Capital Transmission	page 17
07		Capital Innovation	page 19
08		Etudes de cas	page 21
09		Conformité	page 28
10		Annexes	page 29

Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer le troisième rapport ESG de NCI qui met en lumière les engagements et les performances de notre société de gestion en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

L'ESG occupe une place centrale dans l'approche d'investissement de nos fonds les plus récents : **Reprendre & Développer 5** et **NCITY**, tous deux Article 8. La démarche ESG de la société de gestion se retrouve à la fois dans **l'évaluation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance** en amont des opérations, dans **l'accompagnement des participations vers la durabilité** ainsi que dans **l'objectif ambitieux de décarbonation du fonds NCITY**.

Nous souhaitons vous faire part de notre engagement ESG toujours croissant, avec une mobilisation et formation des équipes NCI et des dirigeants et dirigeantes de portefeuilles autour de la gestion responsable et durable. Nous sommes d'ailleurs depuis 2024 participants de la **Convention des Entreprises pour le Climat en Normandie** (CEC), afin de réfléchir et mettre en place à notre échelle, des solutions en faveur de la **transition vers une économie écologique**.

Ce rapport met en évidence les mesures prises pour atténuer les points de vigilance, promouvoir des pratiques commerciales éthiques et soutenir des initiatives qui ont un impact positif sur la société et l'environnement à travers notre métier d'investisseur et dans notre société de gestion.



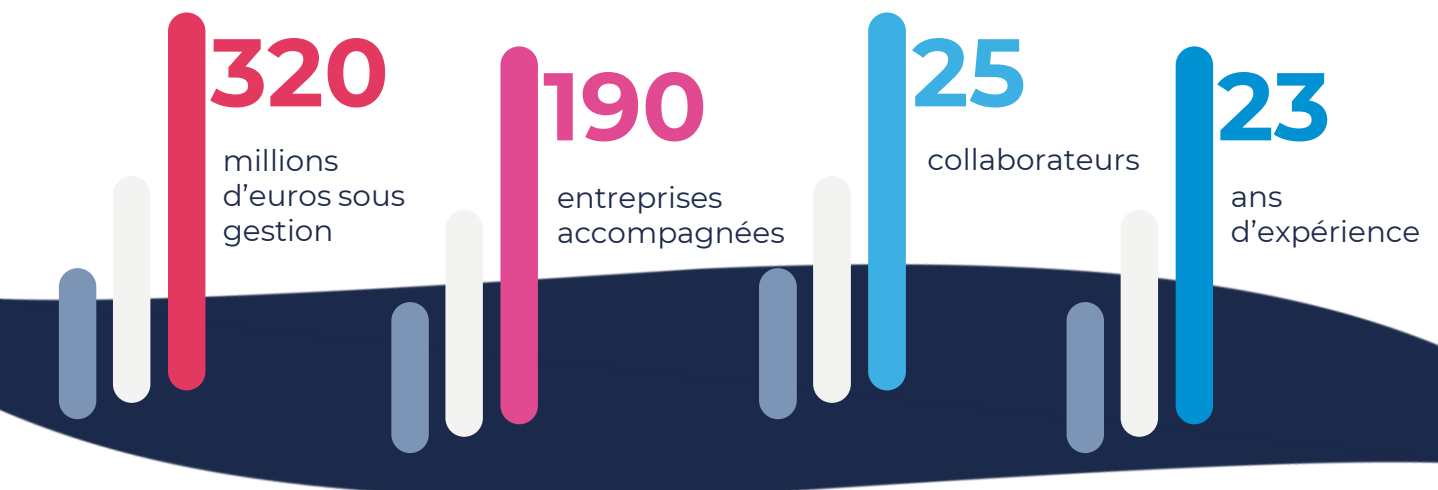
Anne-Cécile Guitton,
Présidente de NCI

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien continu.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

NCI en bref

La Société de Gestion



Données au 31/12/2023

Nos portefeuilles



PME / ETI

4 fonds d'investissement
31 participations en portefeuille



START-UP

3 fonds d'investissement
36 participations en portefeuille

Chiffres au 31/12/2023
NCI gère un fonds supplémentaire par délégation entrante

L'équipe NCI

au 31/12/2023



25

collaborateurs
chez NCI

44%

de femmes
dans l'équipe

41 ans

âge moyen des
collaborateurs

100%

des salariés ont
accès au
carried interest

5

salariés anciens
stagiaires NCI

100%

du capital est
détenu par ses
associés cadres

30%

de femmes parmi
les 10 plus hautes
rémunérations

80%

du Comité de
Surveillance est
indépendant

Chiffres au 31/12/2023

Charte ESG

Notre philosophie

Depuis sa création, NCI aborde son activité au-delà du seul financement d'entreprises régionales. Notre société de gestion est, dans les faits, un véritable acteur économique local en capacité d'accompagner des entreprises, leur équipe de direction et leurs collaborateurs lors d'étapes majeures : croissance externe, transmission, internationalisation, etc. Par ce rôle, NCI est consciente que des responsabilités substantielles lui incombent. En effet, notre collaboration avec des startups, PME et ETI contribue, directement ou indirectement, à **maintenir les centres de décision en région, à développer l'emploi en France, à soutenir l'attractivité d'une région et les entreprises industrielles** dans la droite ligne de la réindustrialisation de la France, ou encore à **accélérer l'adoption d'initiatives de gouvernance et pratiques responsables**.



Notre objectif



Être un actionnaire responsable au quotidien

Le contenu de notre charte environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) reflète cette réflexion de fond menée sur le sens et la portée de notre métier. Notre objectif a été de structurer la démarche la plus opérationnelle possible et de permettre à NCI d'approfondir son rôle de promoteur de progrès environnementaux et sociaux. Pour ce faire, nous avons adopté une approche globale en associant les différentes parties prenantes de la société de gestion : ses participations, ses souscripteurs, ses collaborateurs et ses pairs. Les enjeux et attentes de chacune ont été analysés par les membres de notre groupe de travail dédié afin de donner naissance à une politique complète et cohérente.

Charte ESG

NCI et ses participations

Parties prenantes centrales dans le métier de NCI, les sociétés que nous choisissons d'accompagner ont toujours fait l'objet d'une étude approfondie. Les thématiques ESG sont aujourd'hui des critères de choix à part entière. Elles sont par ailleurs structurantes dans la relation que nous entretenons avec nos participations. Au sein de nos fonds, nos initiatives s'organisent selon notre Politique ESG :

LE PROCESSUS DE SELECTION

- LA POLITIQUE D'EXCLUSION

NCI s'engage, par la **politique d'exclusion sectorielle** des fonds gérés, à ne pas financer directement ou indirectement la production d'armes, l'industrie du tabac, de l'alcool, du charbon, ou encore dans les secteurs des jeux d'argent, de la pornographie, et de l'exploration pétrolière et gazière. Cette politique s'applique à la fois à l'activité de capital développement & transmission et de capital innovation.

NCI veille aussi à ce que les participations de tous les fonds gérés, ainsi que leurs fournisseurs respectent les garanties minimales en matière de **Droits de l'Homme** imposées par la Taxonomie (Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, incluant les 8 conventions de l'OIT sur le droit du travail et la Charte internationale des droits de l'Homme).

- LA CHECK-LIST ESG

En amont d'une opération, nos équipes d'investissement sont dotées d'une **grille d'analyse ESG**. Celle-ci couvre 15 sujets qui permettent d'identifier tout risque environnemental, social ou de gouvernance majeur (dit « **risque de durabilité** ») lié à l'activité et aux processus d'une entreprise. Cet outil permet par ailleurs de mesurer la maturité d'une équipe de direction et d'anticiper des besoins d'accompagnement spécifiques. Nous avons veillé à ajouter les sujets du climat et de la biodiversité à l'analyse pré investissement.

La Check-list ESG NCI est disponible sur demande aux équipes de gestion.



Charte ESG

NCI et ses participations

L'INVESTISSEMENT

- LA CLAUSE ESG

Le processus prévoit que lors de nos nouveaux investissements, une **clause ESG** est intégrée à nos **pactes d'actionnaires**. Au travers de celle-ci, NCI et ses participations officialisent l'importance accordée aux thématiques ESG tout au long de la période de détention des titres par les fonds. Son contenu détaille précisément les attentes de la société de gestion: actions mises en œuvre par l'entreprise telles que les initiatives opérationnelles nécessaires, gestion des risques, qualité du *reporting* ESG, etc.

- LE PLAN D'OBJECTIFS ESG

Le plan d'objectifs ESG, co-créé avec le management des entreprises cibles, fixe des **engagements ESG ambitieux dans une logique d'amélioration des pratiques**, et couvre une période de 3 à 5 ans. Parmi les ambitions fixées, NCI intègre obligatoirement la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, une initiative favorable à la parité femmes / hommes et une autre propre au partage de la valeur créée entre l'entreprise et ses salariés.

L'initiative de notre fonds Reprendre et Développer 5

Une fois l'investissement réalisé, chacune des participations fait l'objet d'un audit dédié réalisé par notre partenaire, l'agence de conseil en RSE Pimlica. Il a pour objet d'identifier les enjeux ESG de l'entreprise, de lui proposer des initiatives concrètes permettant d'y répondre puis de créer son plan d'objectifs ESG.

L'initiative de notre fonds NCITY

A travers NCITY, notre fonds le plus récent, NCI a souhaité s'engager pour le climat et la résilience des villes avec un objectif de décarbonation de 300.000 tonnes de CO₂e. Nous accompagnons les participations vers une démarche bas carbone à travers l'analyse de cycle de vie des produits et services commercialisés.



Charte ESG

NCI et ses participations

LA PERIODE DE DETENTION DES TITRES PAR LES FONDS

- L'ACCOMPAGNEMENT NCI

Enfin, pendant la période de détention, les thématiques ESG font l'objet d'une attention spécifique. A leur demande, les participations peuvent bénéficier d'un accompagnement opérationnel permettant de faciliter l'atteinte des objectifs de leur plan. Régulièrement, notamment lors de certains Comités stratégiques, leurs progrès sont évalués et donnent lieu à une discussion dédiée.

*« J'ai pu participer aux **sessions de l'accélérateur**, qui nous ont permis de rencontrer des **experts** de sujets très précis, mais surtout d'échanger sur ces **thématiques** avec les autres dirigeants et dirigeantes des participations de Waterstart. Cela permet d'avoir des exemples, des réponses précises et surtout des **solutions actionnables**. C'est ce que l'on attend en tant qu'Entrepreneur. »*

Paul Péretié
CEO, Adok.

- LE SUIVI ESG

Les participations de nos fonds répondent annuellement à un **questionnaire ESG** afin d'évaluer leur performance ESG. 80% de nos participations ont répondu à ce questionnaire portant sur l'exercice 2023.

Pour animer les sujets ESG chez nos participations, nous sommes dotés d'une plateforme qui simplifie la saisie de données et permet une analyse approfondie. A terme, nous souhaitons pouvoir permettre un suivi des progrès de chaque participation accessible et activable par les dirigeants.



Le suivi des risques de durabilité est intégré au sein du Comité Risques de NCI.



Charte ESG

NCI et ses souscripteurs

NCI ne limite pas sa relation avec ses souscripteurs à la seule performance financière de ses fonds. La société de gestion a fait le choix de dépasser ce cadre de collaboration à deux égards :

L'INNOVATION

1.

En proposant proactivement à ses souscripteurs de nouveaux véhicules d'investissement profondément innovants et dédiés à des **problématiques ESG**. Notre dernier fonds de capital innovation **NCITY** dédié à la **ville de demain** se fixe ainsi pour objectif de contribuer à éviter l'émission de **300.000 tonnes de CO2**, soit l'empreinte annuelle moyenne de 30 000 français, par le **financement de solutions à fort impact environnemental** (fonds cible à 60 M€ - objectif d'impact à 10 ans).

LE REPORTING

2.

En déployant tous les efforts nécessaires pour offrir aux souscripteurs les **reportings ESG** les plus complets et transparents possibles dans le respect des normes nationales et internationales, notamment le **règlement européen SFDR**. Cette implication concerne autant la sensibilisation continue des participations que les processus opérationnels de reporting (logiciels dédiés, vérifications des données, etc.) ou les cadres méthodologiques retenus, au premier rang desquels les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) des Nations Unies. Le reporting ESG est annuel pour nos fonds et pour la société de gestion sous forme de rapports contenant des statistiques sur les critères ESG et nos politiques. Le rapport annuel ESG est aussi disponible sur le site internet.

Au-delà de l'ESG, NCI a par ailleurs fait le choix de favoriser le **co-investissement** avec ses souscripteurs, ainsi que **l'accélération business** et l'accès au **financement** notamment auprès de nos partenaires bancaires.

Charte ESG

NCI et ses collaborateurs

Particulièrement sensible à l'atmosphère de travail au sein de la société de gestion et à sa bonne gouvernance, la Direction de NCI aborde la **relation avec ses salariés** au travers des aspects sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL

IMPLIQUER les collaborateurs dans le partage de la valeur créée

- ✓ Une politique de répartition du Carried Interest qui n'est pas réservée aux seuls investisseurs permettant de mobiliser toute l'équipe sur l'amélioration de la performance des fonds gérés
- ✓ Encouragement et accès facilité des collaborateurs à la formation
- ✓ Mise en place d'une démarche bien-être au travail (Team Sharing hebdomadaire, mise à disposition de vélos électriques, télétravail optionnel)
- ✓ Entretiens annuels croisés
- ✓ Echange mensuel entre la Direction et les délégués du personnel dans le cadre du CSE

NOTRE ENGAGEMENT DE GOUVERNANCE

GÉRER NCI dans le respect de la conformité en privilégiant éthique et transparence

- ✓ Une Gouvernance de qualité pour une entreprise de 25 collaborateurs : administrateurs indépendants au Comité de Surveillance, Comité de Direction, Comité de Mise à l'Etude des dossiers et d'Engagement
- ✓ Mixité recherchée dans les équipes avec 42% de femmes au sein de NCI dans les équipes d'investissement
- ✓ Adhésion à l'association NAI (Normandie Administrateurs Indépendants) pour une pratique d'une meilleure Gouvernance

Charte ESG

NCI et ses collaborateurs

NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

MINIMISER notre impact quotidien sur l'environnement

- ✓ Réalisation d'un bilan carbone dès 2012
- ✓ Ecogestes au bureau : matériel informatique de 2nde main, politique de recyclage, signature électronique privilégiée
- ✓ Mobilité : **Changement du parc automobile** en privilégiant les véhicules émettant moins de 120 gr de CO₂, investissement dans un **parc de vélos électriques** pour les déplacements urbains (domicile/travail et déplacements professionnels), préférence pour les **transports en commun** comme le train lorsque cela est possible, **charte de télétravail** pour limiter les déplacements
- ✓ Réflexion sur le climat : Net 0 
- ✓ Formations 

Bilan carbone de NCI par 

Scopes 1, 2 et 3 hors fonds

- 2020 : 187 tonnes eCO₂
- 2022 : 188 tonnes eCO₂
- 2023 : 183 tonnes eCO₂



Augmentation des effectifs entre 2020 et 2022 : +41%

Réduction de l'empreinte carbone par salarié NCI de 29% entre 2019 et 2023

NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

S'ENGAGER pour nos territoires

- ✓ Préserver les sièges sociaux du territoire via la transmission des entreprises
- ✓ Participation financière à des opérations de préservation du patrimoine régional
- ✓ Adhésion à des associations professionnelles (MEDEF, APM, Réseaux Entreprendre, Démarche Verte, France Invest)

Charte ESG

NCI et ses pairs

Vis-à-vis de ses pairs, NCI prend part à l'effort commun consistant à **promouvoir les thématiques ESG** dans l'industrie du **capital investissement** au-delà des exigences légales. La société de gestion apprend de ses confrères autant qu'elle promeut la démarche pragmatique et opérationnelle qui constitue son approche. NCI s'attache ainsi à être **force de proposition**, à inspirer par son exemplarité et à partager en toute transparence ses retours d'expérience.

NOS ENGAGEMENTS



Signataire des
Principes pour
l'Investissement
Responsable (PRI)
définis par le
programme des
Nations Unies



Signataire de la
Charte **Parité** de
France Invest :
« favoriser la
parité dans le
capital-
investissement
et entreprises »



Signataire de la
Charte
d'engagement
des
investisseurs
pour la
croissance



Signataire de
la Charte des
investisseurs
pour le
**partage de la
valeur**



Signataire
de l'initiative
climat
international
(iCi)

Une description des Labels et Chartes est disponible en annexe.

Par ailleurs, nous dédions du temps aux partages de **bonnes pratiques métiers**, puisque notre Présidente occupe la fonction de vice-présidente de la commission **Action régionale de France Invest** et notre responsable ESG fait partie de la commission **Sustainability** au sein de cet organisme.

Depuis 2024, NCI participe à la Convention des Entreprises sur le Climat en Normandie.



Charte ESG

NCI et ses pairs

NOS PARTENARIATS

- Notre partenariat stratégique avec l'agence de conseil en RSE Pimlica

Dans l'optique de faire progresser sa démarche ESG, NCI a conclu, en 2020 un **partenariat stratégique** avec l'agence de conseil en RSE et développement durable Pimlica.

Créée en 2017, Pimlica accompagne des PME et des investisseurs dans leurs différentes **initiatives environnementales et sociales**. Dans le but de mettre en œuvre les actions les plus efficaces et pragmatiques possibles, l'approche de l'agence consiste à établir un lien permanent entre la stratégie d'entreprise de ses clients et leurs démarches en matière de RSE.

Pimlica accompagne nos participations dans l'identification et la compréhension de leurs **enjeux ESG**, l'évolution de leur modèle d'affaires et la réduction de leur empreinte environnementale. Elle réalise ainsi les audits ESG, la création des Plans d'objectifs dédiés, l'accompagnement opérationnel proposé aux participations, le suivi de leurs progrès ainsi que la mesure des impacts positifs générés.

PIMLICA _
SustainabilityStudio

- Notre partenariat stratégique avec la startup Aktio

Nous travaillons avec Aktio pour la réalisation de **bilans carbone**, pour NCI en tant que Société de Gestion ainsi que pour nos participations désirant agir sur leur empreinte carbone. Le bilan carbone s'appuie notamment sur une approche **Analyse Cycle de Vie**, grâce aux données des participations et d'un benchmark de l'industrie concernée. Le benchmark peut être public ou privé selon les thématiques. Le risque du double comptage existe : le bilan carbone prend en compte toutes les émissions d'une entreprise, y compris les émissions en amont à savoir celles des fournisseurs par exemple. Ces émissions sont aussi comptées dans les bilans carbone des fournisseurs. Ce risque est inhérent au calcul du bilan carbone.



Fonds NCI

Les 17 ODD

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies constituent un formidable cadre méthodologique qui dessine les contours d'un modèle économique soutenable. L'activité de nos participations se rattache à 10 de ces objectifs en 2023.



Participations à impact

Les entreprises en portefeuille dont l'activité impacte positivement l'environnement ou la société au-delà du point de vue économique.

L'IMPACT EN CAPITAL DEVELOPPEMENT & TRANSMISSION



L'IMPACT EN CAPITAL INNOVATION



Fonds NCI

Le règlement SFDR

Le règlement SFDR exige que les acteurs des marchés financiers fournissent des informations transparentes sur la façon dont ils intègrent les considérations de **durabilité** dans le processus d'investissement. La classification des fonds NCI a été arrêtée ainsi par la société de gestion :

Article

8

Le FPCI **RD5**, lancé en décembre 2020, est classé « Article 8 ». Le fonds promeut entre autres des caractéristiques environnementales et sociales. RD5 a levé 150m€, soit 47% des AuM de NCI à date.

Le FPCI **NCITY**, en cours de levée depuis 2022, est un fonds « Article 8 » représentant 10,9% des AuM de NCI à date. L'ambition de NCITY est de **financer des startups à impact environnemental** : grâce à un portefeuille à minima constitué de **25% d'entreprises alignées à la Taxonomie européenne** ou dont **l'activité a vocation à réduire les externalités négatives de secteurs polluants**. Ainsi NCITY s'est fixé un objectif de **300.000 tonnes de CO2 à éviter** sur la vie du fonds (taille cible du fonds 60 M€) tout en visant en partie des startups respectant le *Do Not Significantly Harm*. Il s'agit de s'assurer que les entreprises entrant en portefeuille n'aient pas de répercussions négatives sur l'un des six **Objectifs Environnementaux** de la Taxonomie Européenne.

Article

6

Les FPCI plus anciens, Croissance et Proximité 2, Major Capital, Reprendre et Développer 2 et 4, WaterStart Capital et Normandie Capital sont classés « Article 6 ». En effet, à leur création ces fonds n'ont pas été spécialement pensés pour la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

NCI n'utilise pas à date d'indice de durabilité, en l'absence de fonds classé « Article 9 ».

La politique des risques de durabilité de la société de gestion est en cours de rédaction.

Conformément à l'Article 4 du règlement SFDR, les incidences négatives en matière de climat, d'environnement, de questions sociales et de personnel sont traitées via la check-list ESG (voir annexe 1) qui met en lumière d'éventuelles faiblesses chez les entreprises étudiées. Une fois en portefeuille, les PAI font partie intégrante du reporting ESG annuel. Conformément à la réglementation SFDR, nous les rendons publiques sur le site internet de NCI.

Plus d'informations concernant SFDR, la Taxonomie européenne et notre reporting Loi Energie Climat sont disponibles dans le rapport réglementaire de NCI, publié dans la rubrique [Informations Règlementaires](#).

Capital Transmission

Nos participations



87% des PME/ETI de nos portefeuilles LBO ont pris part au processus de reporting ESG 2023.

Les ODD

Dans nos portefeuilles capital développement & transmission, 9 Objectifs de Développement Durables sont représentés à date, avec pour ambition de tendre vers les 17. Il s'agit de :



L'accompagnement ESG



Des participations de RD5 ont réalisé un audit ESG ¹



Des participations de RD5 ont établi et suivent une feuille de route d'actions ESG ¹

¹ Source NCI, données au 31/12/2023



Capital Transmission

Nos statistiques 2023



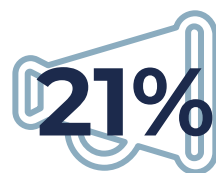
1.470

Embauches en 2023
vs 826 en 2022



29%

de **femmes** dans les
effectifs vs 28% en
2022



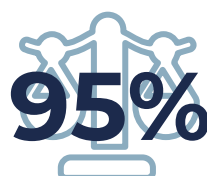
21%

de **femmes** en moyenne aux
instances de gouvernance
vs 20% en 2022



60%

des participations
examinent les sujets RSE
au niveau du CODIR ou CS



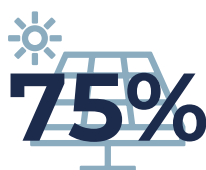
95%

des participations offrent un
mécanisme de partage de la
valeur vs 92% en 2022



32%

des participations ont
ou sont en train de
réaliser un **bilan**
carbone vs 23% en 2022



75%

des participations ont
pris des **initiatives**
environnementales
vs 53% en 2022



89%

des participations ont mis en
place ou sont en train de
développer une **politique de**
durabilité globale (ou 55% hors
en cours vs 42% en 2022)

Capital Innovation

Nos participations



70% des startups des portefeuilles venture ont pris part au processus de reporting ESG 2023.
5 participations de millésimes anciens n'ont pas été interrogées.

Les ODD

Dans nos portefeuilles capital innovation, 9 Objectifs de Développement Durables sont représentés à date, avec pour ambition de tendre vers les 17. Il s'agit de :



L'impact



NCITY est le dernier fonds lancé par NCI. Il a la particularité d'avoir un **objectif de décarbonation**. Pour rappel, les participations ont jusqu'à 12 mois suivant leur investissement pour faire une modélisation de leur impact, qui doit ensuite être soumis au **Comité Environnement**. Ce dernier s'est tenu en **février 2024**, mais n'a pas pu statuer en **l'absence de données** de la participation concernée. Pour rappel, l'objectif du Comité est de statuer sur la comptabilisation du CO₂ dans l'objectif de **300.000 tonnes de CO₂** à éviter par les investissements de NCITY.
Pas de CO₂ évité au 31/12/2023.

Capital Innovation

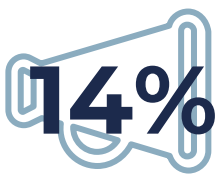
Nos statistiques 2023



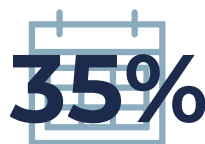
Embauches en 2023
vs 154 en 2022



de **femmes** dans les
effectifs vs 27% en
2022



des entreprises ont au moins
25% de **femmes** dans leurs
organes dirigeants vs 10%
en 2022



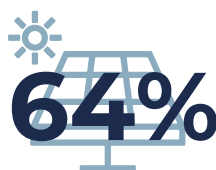
des participations
examinent les sujets RSE
au niveau du CODIR ou CS



des participations offrent un
mécanisme de partage de la
valeur vs 27% en 2022
(changement de calcul)



participations ont
réalisé un **bilan**
carbone (idem 2022)



des participations ont
pris des **initiatives**
environnementales
vs 66% en 2022



des participations ont mis en
place ou sont en train de
développer une **politique de**
durabilité globale (x2 vs 2022)



participations ont
des **EnR** dans leur
mix énergétique



participations ont
une politique de
gestion de l'eau



participations ont
analysé leurs
impacts **biodiversité**

Etudes de cas

Capital Innovation

PAGE 22



Capital Transmission

PAGE 25



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Transports de passagers

DATE D'INVESTISSEMENT

01/03/2021

LOCALISATION

Paris, Île de France

Créée en 2011, Expliseat propose des sièges en fibre de carbone et en titane 30% plus légers que ceux de la concurrence pour les avions court et moyen-courriers, les trains, les bus et les cars. Expliseat répond à une demande d'optimisation de l'aménagement intérieur des avions et du ferroviaire, tout en garantissant la sécurité et le confort nécessaire pour le transport de passagers. Expliseat fabrique aussi les cadres du vélo Bastille, vélo en fibre de carbone, pliable ultra léger made in France.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Les prévisions annoncent que le trafic aérien va continuer de croître en 2024 atteignant 104% du niveau le plus haut atteint en 2019 ([source](#)). Le marché du transport en commun terrestre devrait également croître en moyenne de 6,7% par an entre 2022 et 2031 ([source](#)).

Parallèlement à ces prévisions de croissance, les exigences environnementales s'accroissent aussi. Cela se reflète notamment dans la Loi Climat qui impose aux agglomérations de plus de 150K habitants de mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE) d'ici 2025, ou encore par les objectifs de décarbonation du secteur aérien (net 0 en 2050).

Les sièges légers de Expliseat permettent de répondre à ces exigences environnementales et de pallier les émissions GES qui résulteront de la croissance des transports en commun.

IMPACT DE L'ENTREPRISE



Vélo Bastille plié

- Expliseat participe aux efforts de **décarbonation** de la filière aéronautique, en proposant des sièges légers, qui permettent de retirer 500 kg par avion équipé, et ainsi d'**éviter la consommation de kérosène** équivalent
- **Recyclage des déchets** : les chutes de production d'Expliseat sont utilisées pour les accessoires des sièges, comme les tablettes
- Expliseat, en fabriquant les cadres de vélo Bastille, participe à proposer une **alternative aux vélos pliables électriques**, avec grandes roues, léger et robuste afin de faciliter la **transition des transports et le report modal en ville**

**SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Hygiène féminine

DATE D'INVESTISSEMENT

2019

LOCALISATION

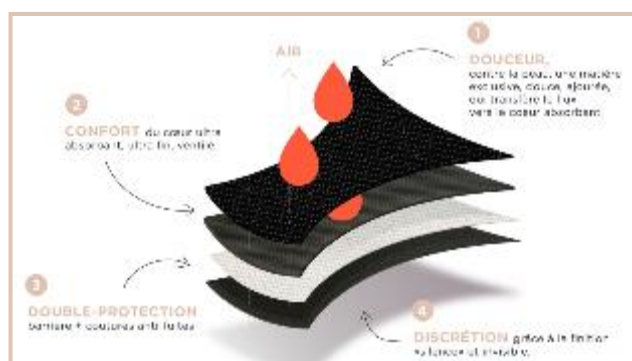
Paris, Ile-de-France

Créée à la fin de l'année 2018, Blooming commercialise des culottes menstruelles lavables. Celles-ci permettent de remplacer les tampons et les serviettes hygiéniques responsables d'un impact environnemental et sanitaire massif. Soucieuse de rendre accessible à toutes cette innovation en matière d'hygiène féminine, Blooming distribue ses culottes sur sa boutique en ligne ainsi qu'en grande distribution. L'objectif de la start-up est de réinventer la santé intime des femmes avec une offre de lingerie fonctionnelle, unique et respectueuse de l'environnement.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Chaque année près de 45 milliards de serviettes hygiéniques sont jetées. La masse immense de ces déchets, leur non recyclabilité et l'utilisation de ressources qu'ils représentent est encore aggravée par leur composition. Aluminium, hydrocarbures, alcools, additifs de parfum et résidus de dioxine font partie des intrants communs. En contact direct avec les parties intimes, ces substances peuvent nuire à la santé des femmes en plus de polluer les milieux naturels lors de leur production et de leur fin de vie. C'est dans ce contexte qu'Anne-Laure Courvoisier et son associé Marc Puchois ont décidé de créer Blooming, afin de proposer une alternative à la fois confortable et sans danger pour la santé et l'environnement.

IMPACT DE L'ENTREPRISE



Vue éclatée du cœur absorbant des culottes menstruelles Blooming

700 tonnes de déchets ont été évitées par les utilisatrices de Blooming à date.

- Une solution **plus saine pour les utilisatrices** : d'après l'étude d'impact de Blooming par NCI, les culottes menstruelles et les cup ont un niveau de cancérogénicité et de toxicité le plus bas. Les culottes Blooming sont certifiées **Oeko-Tex Standard 100**.
- Une solution **limitant l'impact des menstruations sur l'environnement** : d'après l'étude de NCI, utiliser des culottes menstruelles plutôt que des tampons et serviettes permet de rejeter **60x moins de déchets d'hygiène sur une vie**.
- Le cœur des culottes est produit en France par 2 PME de la région PACA



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Vélos

DATE D'INVESTISSEMENT

18/04/2024

LOCALISATION

Paris, Île de France

VelyVelo, fondée en 2017, conçoit des vélos électriques dédiés à la logistique, et propose un service de gestion de flotte, incluant une application (géolocalisation, agenda, etc.), l'assurance et la maintenance. Ainsi VelyVelo permet aux logisticiens de réduire leurs émissions de CO₂ tout en augmentant leur rentabilité, sans augmenter (voire en réduisant) la durée moyenne de livraison. L'accès aux vélos de VelyVelo se fait soit par location de longue durée pour les professionnels de la livraison soit, pour les auto-entrepreneurs, par des durées sans engagement.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

L'objectif de l'Union Européenne est de réduire les émissions CO₂ de 55% d'ici 2030 afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Par ailleurs, d'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie 25% des émissions de CO₂ en ville sont causées par le transport de marchandises. Le gouvernement Français prévoit donc 2Mds€ d'investissement d'ici 2027 pour le développement d'infrastructures favorisant la cyclo-logistique. L'offre de vélos électriques de VelyVelo s'inscrit dans cette volonté de promouvoir les mobilités douces et une logistique moins émissive en rendant accessibles des vélos électriques sûrs et performants.

IMPACT DE L'ENTREPRISE



Vélo cargo de Velyvelo

- **Réduction des émissions de GES en ville** : les solutions VelyVelo permettent un accès facilité à des vélos électriques à usage professionnel, et ainsi réduisent la pollution des véhicules thermiques par l'électrification de la livraison
- **Fluidifie la circulation routière** : les vélos sont une solution qui permet de réduire les bouchons grâce à des gabarits limités et **diminue les niveaux sonores** en lien avec la circulation en ville.
- Le remplacement de VUL par des vélos **réduit la pollution aux particules fines** (pneus au freinage) en ville
- Les auto-entrepreneurs de la livraison peuvent aussi via VelyVelo accéder **à un outil de travail sûr et adapté**, notamment avec une maintenance disponible et tracking

**SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Extrusion profilés PVC

DATE D'INVESTISSEMENT

08/02/2023

LOCALISATION

Aizenay, Pays de la Loire

OCEPLAST créée en 2002, dont OCEWOOD est la filiale, est une société spécialisée dans l'extrusion de profilés PVC ou PVC Recyclés / Anas de lin destinés à des clients industriels, et à la fabrication de ses propres gammes d'aménagement extérieur « haut de gamme » vendues à des particuliers ou professionnels. Leur ADN est marqué par l'éco-conception, la culture du consommateur à travers le Design Thinking et le management participatif. OCEPLAST est axée sur l'économie circulaire et une agriculture locale ainsi qu'une politique du zéro déchet au cours du processus de production.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

En 2020 la production française a généré plus de 300Mt de déchets, et seulement 43% sont recyclés. Parallèlement à cela, l'importation française représente plus de la moitié (56%) de son empreinte carbone qui s'estime à 620Mt équivalent CO2. Les déchets générés lors de la production ainsi que l'importation sont des pivots clés du développement durable. La conscience et la sensibilité d'OCEPLAST face à ces enjeux se reflètent tant par ses démarches dans son mode de production qui repose sur l'économie circulaire, que par son attachement à un approvisionnement d'origine locale. (Sources : [déchets](#), [carbone](#))

IMPACT DE L'ENTREPRISE

- **Initiatives environnementales** : la réduction des déchets, de la consommation d'eau et des émissions de GES ; le recyclage des déchets (97%)
- **Pratique l'éco-conception** à l'aide de matières premières qui sont le PVC recyclé et l'anas de lin
- **S'approvisionne localement** avec le PVC recyclé auprès d'une filière régionale et l'anas de lin auprès d'un partenaire situé à moins de 100km du site de production
- Évalue et audite le profil, les performances ainsi que les **pratiques ESG de ses fournisseurs**
- Fort intérêt pour **l'inclusion** et le **social** notamment avec 29% de femmes et 2 salariés handicapés qui sont en ETP permanents, ainsi qu'un réel accompagnement à travers une politique de **formation du personnel**



Anas de lin, un co-produit naturel de la fibre de lin qui était considéré comme un déchet de la filière agricole, et était brûlé

GROUPE LECAUX

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Communication et imprimerie

DATE D'INVESTISSEMENT2017. **Exit en 2023****LOCALISATION**

Cherbourg, Normandie

Créé en 1887, le Groupe Lecaux est une société spécialiste des stratégies et des supports de communication. Petite imprimerie à ses débuts, l'entreprise compte aujourd'hui 5 branches complémentaires : l'Imprimerie Lecaux, HandiPRINT (spécialiste du façonnage, de la création graphique et de la signalétique), Lecaux Communication (agence de communication), Lecaux Marketing (agence de conseil en marketing) et enfin Les Editions du Cotentin (une maison d'édition spécialisée). Basée à Cherbourg, elle emploie près de 200 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Le secteur de l'imprimerie connaît actuellement une évolution profonde de son fonctionnement. Après le tournant du digital dans les années 2000 et 2010 marquées par la nécessité de développer des savoir-faire innovants et de s'adapter à des demandes de personnalisation toujours plus poussées, la profession aborde désormais sa transition éco-responsable. Celle-ci concerne une meilleure gestion de la consommation de papier, l'utilisation d'encre durables ainsi que la nécessaire modernisation du parc de machines. Avec plus de 100 tonnes de papier imprimées chaque mois, le Groupe Lecaux est directement en prise avec ces évolutions. L'entreprise se distingue par ailleurs avec une politique remarquable en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

IMPACT DE L'ENTREPRISE

- **Engagement social** : 86% des salariés en situation de handicap dans la filiale HandiPRINT, entreprise ayant le statut **Entreprise Adaptée**, qui permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. Concrètement, HandiPRINT aide ses salariés handicapés à acquérir expérience et qualification en plus de développer et de valoriser leurs compétences.
- **Engagement environnemental** : papier labélisé FSC (le Forest Stewardship Council promeut une gestion forestière écologiquement et socialement appropriée) et **label Imprim'Vert** qui garantit notamment la non-utilisation de produits toxiques et une gestion précise des déchets dangereux.



Vincent Levieux, PDG du
Groupe Lecaux

Fondée en 1987, Impact Événement est une référence du marché de la prestation technique audiovisuelle au service de l'événement. Sa spécialisation s'articule autour des prestations B2B d'audio et de lumière. Elle maîtrise les domaines de la vidéo, de la pose de structure, de la distribution électrique et du mobilier. Son offre principale est la conception et la réalisation de prestations « clé en main », parallèlement elle propose d'autres offres comme la location de matériel technique et la vente avec ou sans installation de matériel technique. Ils répondent aux besoins d'événements corporate et grand public, de tournages, d'émissions TV et d'autres occasions.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Chaque année près de 340.000 événements sont organisés en France. Ils sont à l'origine d'une pollution qui émane d'énormes quantités de déchets ($\approx 26\text{Kt}$ / an) ; de GES émis lors du transport des participants, des artistes ou du matériel ; et de la consommation énergétique nécessaire pour divers équipements d'audiovisuel, d'éclairage et autres. Impact Événement atteste de sa contribution positive au sein de la filière à travers son rapport RSE qu'elle publie tous les deux ans et les labels dont elle est titulaire. Ces derniers certifient de ses bonnes pratiques professionnelles et événementielles; de sa démarche en la faveur de la durabilité; et de ses politiques : environnementale, d'éthique, d'achats responsables, ainsi que de droits de l'homme et du travail. (Sources : [filière](#), [pollution](#))

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

- **Environnemental** : évaluation de son empreinte carbone : optimisation des déplacements, du réemploi, utilisation de LED, isolation, PAC dans les bureaux, un recyclage de 39% des déchets, circuit d'achat court, etc.
- **Social** : le turnover est proche de 0 ; ils mènent une politique de lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances, ainsi que pour la prévention des accidents du travail ; ils disposent d'un index d'égalité h/f
- **Gouvernance** : de nombreuses politiques telles que celle de la durabilité globale, de l'impact, des droits de l'homme, de la confidentialité des données, etc.



Label d'engagement RSE
dans la filière événementiel

Conformité

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie et Climat (LEC), d'après le décret n°2021-663 du 27 mai 2021, ainsi qu'à la réglementation européenne SFDR, NCI s'engage à communiquer de manière transparente sur ses pratiques ESG. NCI respecte les normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations. Un rapport dédié aux questions de conformité en matière d'ESG (Rapport Réglementaire ESG NCI 2023) est disponible sur la page web du site NCI *Informations Réglementaires* (<https://www.nci.com/informations-reglementaires/>).

Loi Energie Climat, Article 29 :

Les informations relatives à la démarche générale de la société de gestion sont contenues dans ce rapport sur les pages 6 à 14.

NCI gère moins de 500m€ et n'est donc pas concernée par les 8 autres démarches indiquées et demandées au titre de l'article 29 LEC.

Règlement SFDR :

Les informations relatives à la classification des fonds sont disponibles page 16.

Les informations relatives à l'intégration des incidences négatives et risques en matière de durabilité au niveau entité et fonds (au titre des articles 4 à 7 de SFDR) ainsi que les informations périodiques des fonds Reprendre & Développer 5 et NCITY (au titre de l'article 11 de SFDR) sont disponibles dans le Rapport Réglementaire ESG de NCI. Les autres fonds de NCI ne sont pas soumis à la publication d'informations périodiques car ils sont classés Article 6.

Il est à noter que le Rapport Réglementaire ESG 2023 de NCI contient aussi des informations sur la Taxonomie européenne sur base volontaire.

NCI gère au 31/12/2023, 324m€ sur 8 véhicules financiers.

Le respect des droits de l'homme est garanti par la Charte ESG NCI. Concernant la lutte contre la corruption et les actes de corruption, NCI utilise Dilisense Report pour ses mises en relations, forme ses collaborateurs sur la lutte anti-blanchiment via France Invest, et conformément à l'indication de l'AMF, utilise Tracfin lorsque des suspicions apparaissent.

Annexes

Annexe 1 : Thématiques comprises dans la Check List ESG de NCI

L'outil (risques et incidences de durabilité) est disponible sur demande auprès de l'équipe de gestion.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	Emissions de gaz à effet de serre et contribution au changement climatique	Utilisation de ressources	Efficacité énergétique	Impact environnemental des processus de l'entreprise	Empreinte environnementale liée à l'usage des produits et services commercialisés	Exposition aux risques climatiques			
ENJEUX SOCIAUX	Santé et sécurité des collaborateurs dans l'entreprise	Santé et sécurité des collaborateurs chez les fournisseurs de l'entreprise	Parité, diversité et inclusion	Climat et dialogue social	Qualité de vie au travail	Formation et maintien de l'employabilité des salariés	Partage de la valeur avec les salariés		
ENJEUX DE GOUVERNANCE	Ethique des pratiques de l'entreprise	Valeurs et culture d'entreprise	Respect des réglementations	Résilience du modèle d'affaires	Qualité et satisfaction des clients	Gestion des risques et continuité de l'activité	Gestion des données sensibles	Qualité des relations avec les parties prenantes locales de l'entreprise	Engagements caritatifs

Lorsqu'un risque n'est pas pris en compte par l'entreprise, ce dernier peut faire l'objet d'un chantier ESG sur lequel la participation devra travailler tout au long de la période de détention de NCI. Lorsque l'enjeu est trop structurant, à l'appréciation des équipes d'investissement de NCI, NCI se réserve le droit de mettre fin au processus d'investissement. Il s'agit ici d'une appréciation au cas par cas.

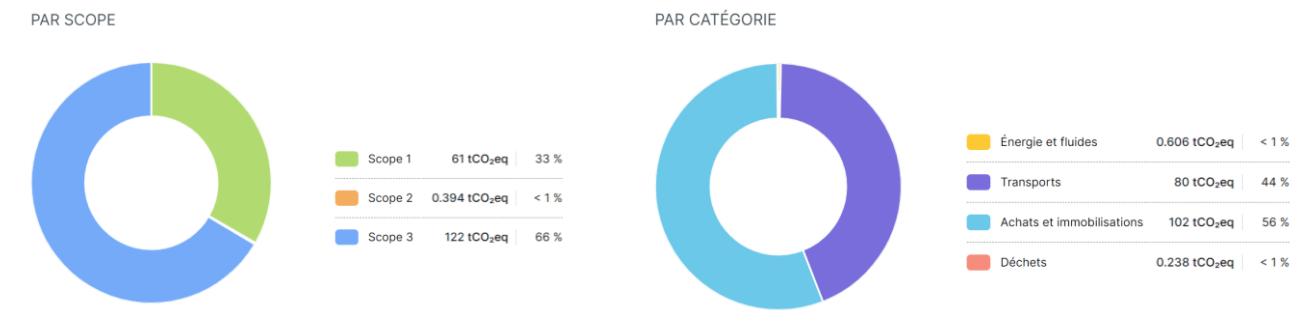
Annexe 2 : bilan carbone complet NCI sur l'exercice 2023, réalisé avec l'outil Aktio

Le bilan carbone prend en compte le scope 1, 2 et 3, mais exclut les investissements, soit les émissions liées aux fonds de NCI.



Annexes

Annexe 2 : bilan carbone complet NCI sur l'exercice 2023, réalisé avec l'outil Aktio



Annexe 3 : labels et chartes



Principes pour **l'Investissement Responsable** (PRI) : Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et dans l'engagement. NCI s'engage à investir de manière responsable.



Signataire de la **Charte Parité** de France Invest : « favoriser la parité dans le capital-investissement et entreprises »
La Charte est composée de 30 engagements et fixe notamment des objectifs chiffrés dans les sociétés de gestion et dans leurs participations. Ainsi, parmi les objectifs l'ambition est d'atteindre 25 % de femmes à des postes senior dans les équipes d'investissement et 30 % de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030.



Signataire de la Charte d'engagements des investisseurs pour la **croissance** :
La Charte est composée de 16 engagements relatifs à des critères environnementaux, de bonne gouvernance, sociaux et humains et enfin économiques.



Signataire de la Charte d'engagements des investisseurs pour le partage de la valeur, qui engage à être moteur auprès des participations pour augmenter le nombre de salariés ayant un dispositif de partage de la valeur en France.



Signataire de l'initiative **climat** international (iCi) :
Le manifeste d'ICI comporte 3 engagements :

- Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie (risques et opportunités pour les entreprises)
- Se mobiliser pour contribuer, à notre niveau, à l'objectif de la CoP 21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés
- Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de notre portefeuille et assurer la durabilité de la performance.



NCI

Merci !

Pour toutes questions, merci de contacter m.alonso@n-ci.com